

**VILLE de DOL DE BRETAGNE****CONSEIL MUNICIPAL du 16 DECEMBRE 2011**

-----

**- COMPTE RENDU DE SEANCE -**

**Présents** : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme BEAUCHER, M. HESRY, Mme ROUYEZ, M. VIGNERON - Adjoint ; M. REHEL, M. BREGAINT, Mme CORTYL, Mme DESBLES, Mme PRUNIER-BRIAND, Mme MORADEL, M. CHALIGNE, Mme JOUQUAN, M. ROTA, Mme DUTERTRE, M. DELAMAIRE - Conseillers Municipaux.

**Représentés** : M. PEDRON (représenté par Mme FONTMORIN), M. MERCIER (représenté par Mme BEAUCHER), M. POULAIN (représenté par Mme CORTYL), Mme LUGAND (représentée par M. HESRY), M. GEORGET (représenté par Mme JOUQUAN), Mme MOUBECHÉ (représentée par M. DELAMAIRE).

**Absents excusés** : Mlle GREGOIRE, M. LETAINTURIER, Mme FRAIN, M. DESDOUETS.

---

En début de séance, M. le Maire demande à l'Assemblée l'inscription de 3 questions diverses complémentaires :

- 1- Fête de la Bretagne 2012 : demande de subventions.
- 2- Aménagements techniques du marché hebdomadaire : demande de subvention au titre du F.I.S.A.C (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).
- 3- Régularisation de dossier : subvention Fête de la Fédération des sonneurs d'Ille et Vilaine.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription à l'ordre du jour de la présente séance de ces 3 questions diverses complémentaires.

-----

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 25 novembre 2011 :

Aucune observation n'étant formulée, ledit Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

---

**1.a- Fixation des tarifs des services publics et des loyers communaux pour 2012.**

Le Conseil Municipal :

- **décide** d'appliquer :
  - à l'unanimité une augmentation de 2,3 % sur l'ensemble des tarifs de services publics des locations de salles (hormis l'Odyssee et la salle des Familles) et des prestations funéraires.
  - une augmentation de 5,01 % du montant des loyers communaux.

*Résultat du vote : 20 voix pour ; 3 voix contre (C. Desblés, C. Prunier et A. Moubêche).*

  - une augmentation des droits de place des foires et marchés, par référence à la moyenne des tarifs pratiqués en la matière dans les marchés hebdomadaires de notre région.

*Résultat du vote : 21 voix pour ; 2 voix contre (C. Desblés et C. Prunier).*
- **fixe** à l'unanimité une révision des abonnements annuels à la Médiathèque et à la Ludothèque. en conséquence les montants desdits tarifs et loyers comme indiqués dans les tableaux annexés à la présente délibération.
- **précise** que ces tarifs et loyers entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**1.b- Orientations Budgétaires 2012 : fixation du taux horaire des travaux en régie.**

Le Conseil Municipal **fixe** à l'unanimité le taux horaire des travaux en régie pour l'exercice 2012 à 25,47 €.

**2.a- Budget Général : Décision Modificative n°4.**

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité les ouvertures de crédits telles que présentées ci-dessous au Budget Général 2011 et qui constituent la D.M 4 :

## Section d'Investissement

Dépenses	Rappel Prévisions	Proposition D.M 4
1641 - Remboursements emprunts	270 000 €	21 000 €
104 - Matériel de transport	11 000 €	500 €
108 - Bâtiments communaux	53 000 €	16 000 €
115 - Voirie urbaine	130 000 €	25 000 €
130 - Petits aménagements urbains	10 000 €	2 000 €
146 - Fond médiathèque / ludothèque	40 000 €	12 000 €
170 - Aménagement marché hebdomadaire (nouveau programme)		20 000 €
177 - Salle de tennis de table	175 000 €	1 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>98 000 €</b>

### Recettes

16 - Emprunt (écriture d'équilibre)	98 000 €
-------------------------------------	----------

## **2.b- Budget Assainissement 2011 : Décision Modificative n°1.**

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité les virements et ouvertures de crédits tels que présentés ci-dessous au Budget Assainissement 2011 et qui constituent la D.M 1 :

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

661 - Charges financières	4 600,00 €	(B.P : 58 000,00)
673 - Titres annulés	450,00 €	(B.P : 0)
<b>TOTAL</b>	<b>5 050,00 €</b>	

#### Recettes

70 - Redevance d'assainissement	4 940,00 €	(B.P : 153 193,00)
042 - Opération d'ordre sur subventions	110,00 €	(B.P : 2 000,00)
<b>TOTAL</b>	<b>5 050,00 €</b>	

### Section d'investissement

#### Dépenses

040 - Opération d'ordre sur subventions	110,00 €	(B.P : 2 000,00)
16 - Remboursement emprunts (K)	2 300,00 €	(B.P : 71 000,00)
<b>TOTAL</b>	<b>2 410,00 €</b>	

#### Recettes

27 - Immobilisations - reversement T.V.A	2 410,00 €
--	------------

## **3. Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition des recettes des amendes de police - programme 2012.**

Le Conseil Municipal **sollicite** à l'unanimité auprès du Conseil Général la subvention susceptible d'être accordée au titre des recettes sur amendes de police - programme 2012 - pour les aménagements de sécurité présentés ci-dessous :

- Ralentisseur :
  - Rue des Murets : 1 ralentisseur à 4 993 € H.T.
- Passages piétons pour Personnes à Mobilité Réduite :
  - Ruelle de l'Abbaye : 1 893 € H.T.
- Sécurisation de l'abri scolaire rue de Quercourt pour un montant de 2 421 € H.T.

## **4. Garantie d'emprunts sollicitée par Emeraude Habitation pour l'opération de construction de l'E.H.P.A.D.**

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité :

**Article 1 :** L'Assemblée délibérante de la commune de Dol de Bretagne accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 5 599 139 € souscrits par Emeraude Habitation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts PLU / PLUS fonciers sont destinés à financer une opération d'acquisition du terrain et de construction d'un E.H.P.A.D de 80 places à Dol de Bretagne - La Belle Etoile.

**Article 2 :** Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

### **2.1- Prêt PLUS destiné à l'acquisition du terrain**

- **Montant du prêt :** 401 919 Euros.
- **Durée totale du prêt :** 50 ans.
- **Périodicité des échéances :** annuelle.
- **Index :** Livret A.
- **Taux d'intérêt actuariel annuel :** taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt majoré de 60 points de base.
- **Taux annuel de progressivité :** 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).

- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

## **2.2- Prêt PLUS destiné à la construction**

- **Montant du prêt** : 5 197 220 Euros.

- **Durée totale du prêt** : 40 ans.

- **Périodicité des échéances** : annuelle.

- **Index** : Livret A.

- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt majoré de 60 points de base.

- **Taux annuel de progressivité** : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).

- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

### **Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Emeraude Habitation, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Emeraude Habitation pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 5** : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

## **5. Reversement à l'A.F.M des sommes perçues lors du Téléthon 2011.**

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de verser une subvention de 1 342,67 € à l'A.F.M (Association Française contre les Myopathies), somme correspondant au produit des dons et ventes diverses qui se sont déroulés dans le cadre du Téléthon 2011.
- **dit** que la somme correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du budget général 2011.

## **6. Action solidaire : reversement à des associations caritatives du produit de la récolte de maïs.**

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'attribuer une subvention de 250 € à chacune des associations suivantes : Solidarité du Pays de Dol, les Enfants Avant Tout, le Secours Catholique, la Ligue contre le cancer et l'A.F.M (Téléthon).
- **dit** que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du budget général 2011.

### **➤ Questions diverses complémentaires :**

#### **1/ Fête de la Bretagne 2012 : demande de subventions.**

Le Conseil Municipal :

- **sollicite** à l'unanimité auprès du Pays de Saint Malo l'aide financière susceptible d'être accordée au titre du programme LEADER - thématique « offre de services aux familles » - volet « offre culturelle diversifiée », pour le financement de la nouvelle action d'animation culturelle « Fête de la Bretagne 2012 », initiée par le Conseil Régional de Bretagne et organisée au plan local par la Ville de Dol en partenariat avec les acteurs locaux touristiques et de l'animation.

#### **2/ Aménagements techniques du marché hebdomadaire : demande de subvention au titre du F.I.S.A.C (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).**

Le Conseil Municipal **sollicite** à l'unanimité les aides susceptibles d'être accordées au titre du F.I.S.A.C (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour les aménagements du marché hebdomadaire tels que décrits ci-dessous :

- Bornes pour branchements électriques, place Chateaubriand.  
Coût estimatif H.T : 20 000 €.
- Bornes d'accès escamotables aux différentes entrées du marché.  
Coût estimatif H.T : 30 000 €.

#### **3/ Régularisation de dossier : subvention Fête de la Fédération des sonneurs d'Ille et Vilaine.**

Le Conseil Municipal :

- Vu la délibération n°2011/006 du 28 janvier 2011 ,

- **décide** à l'unanimité pour des raisons pratiques de verser une subvention de 1 000,00 € à l'Association Bodadeg ar Sonerion, organisateur de la Fête de la Fédération des sonneurs d'Ille et Vilaine, au titre de la prise en charge de 50 % des frais de transport des groupes pour l'édition 2011 dans la limite de 1 000,00 €.
- **dit** que la présente délibération modifie la délibération du 28 janvier 2011 sus-visée.
- **dit** que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du budget général 2011.

**Information diverse : Marché à procédure adaptée.**

Le Conseil Municipal **prend acte** de l'information suivante :

➤ Aménagement des Douves :

• Marché de maîtrise d'œuvre : avenant n°1 :

- Montant initial : 7,5 % (mission complète) sur un montant prévisionnel de 400 000 € H.T,  
soit 30 000,00 € H.T.

- Avenant n°1 : 1,5 % sur le montant prévisionnel de 400 000 € H.T (correspondant à 6 %  
sur le montant prévisionnel stade A.P.M de 475 000 € H.T,  
soit un total de 34 500,00 € H.T.

**Autre information : Dates des séances du Conseil Municipal pour le 1<sup>er</sup> semestre 2012 :**

- Vendredi 27 janvier,
- Vendredi 24 février (Débat des Orientations Budgétaires),
- Vendredi 30 mars (Séance budgétaire),
- Jeudi 26 avril,
- Vendredi 1<sup>er</sup> juin,
- Vendredi 06 juillet.

(Commission de Finances le mardi précédant chaque séance.)

Pour affichage le 20 décembre 2011.

*Le Maire,*  
*Denis RAPINEL*